

**Procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire
Mardi 28 février 2023
FRANCHEVILLE**

Le 28 février 2023 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Francheville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 21 février 2023.

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Daniel HERBILLON, Ludovic JACOB, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Anne BRAZE par Hélène MOINEAU (pouvoir), Hubert FERRAND par Célia DUVAL (pouvoir).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Etienne HERISSANT, Maxime JOLY (excusé), André MELLIER.

En préambule, le conseil nomme Jérôme ROUSSINET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 19 janvier 2022 est approuvé avec une abstention.

FINANCES

Autorisation investissement à 25%

M. René SCHULLER pose le contexte de l'adoption de cette délibération: dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

Décision modificative SPANC (Annule et remplace)

M. René SCHULLER propose l'annulation et le remplacement de la décision n°1242-2022 du 15 décembre 2022, suite à une erreur de plume.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

Autorisation dépôt de dossier DETR : DIABOLO

M. Noël VOISIN DIT LA CROIX expose à l'assemblée que dans le cadre de la problématique subit des métabolites de pesticides pertinents présents dans l'eau potable, des dérogations permettant la distribution de l'eau sur les sites pollués ont été instruites. Il informe l'assemblée que suite aux arrêtés portant attribution aux demandes de dérogation, il convient de démarrer des études visant à traiter et rationaliser la qualité de l'eau. M. Noël VOISIN DIT LA CROIX informe l'assemblée que le montant d'une étude par site s'élève à 34 100€ HT. Trois sites sont principalement concernés.

L'assemblée est informée qu'au vu de la circulaire d'appel à projet du Préfet de la Marne du 12/12/22, les dépenses relatives aux mises au normes de stations de traitement d'eau potable sont éligibles à la DETR. M. Noël VOISIN DIT LA CROIX expose l'assemblée qu'une participation au financement de ces études est également recevable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

M. le Président demande à l'assemblée l'autorisation de monter des dossiers de demande de subvention pour ces dépenses.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

Autorisation dépôt de dossier DETR : Travaux AEP

Vu les dépenses d'investissements projetées sur le budget EAU AFFERMAGE au titre de l'exercice 2023, et vu la nécessité de procéder aux travaux de renouvellement de canalisations vétustes et d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable, la Communauté de communes de la Moivre à la Coole souhaite bénéficier d'une subvention de la part de l'État au titre de la DETR 2023.

M. le Président demande l'autorisation de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR pour le financement des travaux de réseau AEP projetés sur l'exercice 2023

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion à la convention santé prévention du CDG 51

Mme Catherine PUJOL indique que la collectivité ne disposera pas ou plus au 1^{er} janvier 2023 de conventionnement à un service de médecine de santé au travail, il est proposé l'adhésion à la convention santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

Désignation de représentants au SIABAVES

M. le Président propose M. Eric PIGNY en tant que titulaire, et M. Noël VOISIN DIT LA CROIX en suppléant.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

Désignation de représentants à l'EHPAD de Saint-Germain-la-Ville

M. le Président propose Mme Milène ADNET en tant que titulaire, et M. Freddy MELLETT en suppléant.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

URBANISME

PLU POGNY

M. Pascal VANSANTBERGHE présente la reprise de l'agenda du projet, et propose l'approbation du PLU de la commune de Pogany.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

PADD

M. le Président remercie les communes pour le travail de réflexion réalisé suite à l'envoi du PADD.

M. Pascal VANSANTBERGHE remercie les maires et conseillers pour la qualité de leur travail. 87 remarques ont été réceptionnées en retour.

Le Vice-président reprend donc la présentation des axes et différents points du PADD avec les remarques prises en compte.

Mme Evelyne DRAN demande si toutes les remarques sont reprises ?

M. Pascal VANSANTBERGHE indique que toutes les remarques seront prises en compte, mais à des étapes différentes du travail en cours : au moment de la réflexion du règlement ou du zonage par exemple.

Eloi LURASCHI intervient pour remercier pour l'accueil chaleureux dans les communes, et indiquer que le travail sur le PLUi continue.

La prochaine étape est la finalisation du diagnostic foncier.

Débat acté par le conseil communautaire à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Siège de la CCMC

M. Didier APPERT souhaite connaître la suite du dossier « Siège de la CCMC ».

M. le Président indique que ce n'est pas la priorité, les services adaptent le siège existant aux besoins des missions. En effet la priorité est mise sur les projets d'écoles à Vitry-la-Ville et à Courtisols.

Le pôle performance travaille également sur l'identification des ressources possibles pour mettre en place un plan pluriannuel d'investissements (PPI).

La séance est levée à 21h45